

## Contrat de pension canine ou féline

### Entre :

Chenil et écurie de Keriouan, siret 89354652300018, représenté par Valérie Chasson 4 bis  
Lieu Dit Kériouan, 29 870 TREGLONOU d'une part.

### Et

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

mail :

d'autre part.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

**Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :**

Pensionnaire(s) :

Nom du chien/chat :

Race ou type :

Sexe :

Identifié(e) :

Né(e) le :

Problème de santé :

Vétérinaire traitant :

Durée du séjour (nombre de jours, jour d'arrivée et jour de sortie compris) :

Jour d'arrivée (**entre 17h et 19h**) :

Jour de départ (**entre 17h et 19h**) :

**Attention, la pension est fermée le dimanche et les jours fériés.**

### Prestations demandées (à cocher)

Pension canine

Pension féline

Option chauffage (lampe IR) 3,60 euros ttc / jour

Médication : 2,40 euros ttc / jour

Acompte de 50% demandé :

euros, versé le :

**Tous nos pensionnaires doivent être à jour de leurs vaccins  
LA TOUX DU CHENIL EST OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS**

**Les maîtres confirment qu'ils ont bien pris connaissance des tarifs et conditions d'hébergement pratiqués par « Chenil et écurie de Kériouan » qui figurent en intégralité sur le site internet téléchargeable : « pension-de-keriouan.fr » et déclarent les accepter en intégralité sous aucune réserve.**

Fait en double exemplaire, à Tréglonou le :

Signature du ou des maîtres  
(mention « lu et approuvé »)

po/Chenil et écurie de Kériouan